

# Commune de LEOTOING

## Conseil Municipal du 27 Septembre 2013.

### 1- Achat domaine public- Résultat de l'enquête :

A la suite de la demande d'achat d'une partie du domaine public devant la parcelle cadastrée E 422 à Léotoing une enquête public s'est déroulée du 20 août au 03 septembre 2013.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le conseil a fixé le prix de vente à 7€ le m<sup>2</sup> sachant que les frais de bornage et de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

### 2-Modification des statuts de la communauté de communes du pays de Blesle :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contenu de la modification au niveau de la compétence politique du logement et du cadre de vie, tourisme et action sociale.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Blesle.

### 3-Droit de Préemption :

L'arrêté du 13 janvier 2004, instaure une Zone d'Aménagement Différée ( ZAD) sur le site de Léotoing. Tous les biens situés dans cette ZAD sont soumis au droit de préemption. Les parcelles concernées sont : Section E n° 422 , n° 471, n° 390, Section A n° 959, 962, 965, 1478. Monsieur le Maire propose de laisser ces parcelles libre de vente. Accord des membres du conseil à l'unanimité.

### 4- Sictom :

Suite aux modifications des périmètres des communautés de communes du Pays de Sauxillanges, Couze Val d'Allier et Coteaux de l'Allier, le conseil municipal prend acte de la délibération du 19 juin 2013 du Conseil Syndical du SICTOM. concernant l'adhésion des communes de Varennes sur Usson, Usson et Montpeyroux. Avis favorable des membres du conseil.

### 5-Renouvellement et extension du Pays d'Art et d'Histoire:

Dans le cadre du renouvellement du label, les dispositifs de labélisation mis en place par l'État permettent de solliciter une extension pour l'ensemble des communes du SMAT.

Afin de pouvoir conserver le bénéfice du label Pays d'Art et d'Histoire, Monsieur le Maire propose que la commune de Léotoing renouvelle sa candidature auprès du ministère de la culture et de la communication dans le cadre de la demande d'extension conduite par le SMAT du Haut-Allier. Accord des membres du conseil.

### 6 -Réfection d'un mur de soutènement :

Par courrier du 4 juillet dernier, la SNCF via son service d'entretien des voies, met en demeure la commune de restaurer un mur de soutènement au kilomètre 399,235 de la ligne Figeac-Arvant, suite à l'orage du mois de mai 2013. Cet ouvrage se situe au lieu-dit la Ribeyre Basse sur le chemin communal de Torsiac à Chambezou. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise INAN de Blesle pour un montant de 2652,50€ HT. Avis favorable des membres du conseil.

### 7- Réfection d'un seuil sur le ruisseau des Roches :

Suite aux fortes pluies du mois de mai, les canalisations situées sur le ruisseau des Roches ont été emportées. Une étude du SIGAL a été réalisée et validée par la DDT. Les travaux consistent en la réalisation d'un seuil en béton afin de rétablir la circulation du chemin communal de Torsiac à Chambezou. La commune doit rechercher des aides.